

Communiqué de presse

Paris, le 16 septembre 2014

Rapprochement Interfel / Ctifl

La décision des pouvoirs publics de plafonner les recettes de la Taxe Fiscale Affecté du Ctifl retire à la Profession le bénéfice de son investissement financier collectif dans la Recherche/Développement.

Le président du Ctifl, Henri Pluinage, et le président d'Interfel, Bruno Dupont, ont conjointement demandé aux directeurs des deux organismes d'étudier la mise en place d'un mécanisme financier permettant à Interfel d'assurer à terme le financement du Ctifl.

L'objectif est de pouvoir mettre en place le processus dès 2015.

Ce rapprochement devra permettre de tenir compte des évolutions des financements publics et de pérenniser ainsi le financement du Ctifl grâce à une évolution de la CVO d'Interfel, qui dans le cadre de ses processus d'extension peut être mise en œuvre par période de trois années.

Les présidents souhaitent qu'au-delà de ces aspects strictement liés aux ressources, cela renforce la coordination déjà engagée il y a maintenant plus de deux ans entre leurs deux organisations.

Les présidents demandent aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour accompagner ces évolutions afin de renforcer notre filière dans un contexte économique particulièrement difficile.

A propos du Ctifl, le centre technique au service de la filière fruits et légumes

Le Ctifl améliore les techniques et développe l'innovation sur toute la filière fruits et légumes, assure le transfert technologique vers les professionnels ; soutient l'efficacité des entreprises par une offre de formations et de services adaptés à leurs besoins ; analyse la filière et les marchés, informe les professionnels, et réalise des publications techniques, économiques et réglementaires utiles ; mène des actions de partenariat avec la recherche, l'enseignement, les familles professionnelles et l'interprofession, en France et à l'étranger ; met en œuvre la certification de plants fruitiers au service de la filière. Pour en savoir plus : www.ctifl.fr

A propos d'Interfel

Créée en 1976, Interfel rassemble et représente les métiers de l'ensemble de la filière fruits et légumes frais, de la production jusqu'à la distribution (producteurs, expéditeurs, grossistes, primeurs, chefs de rayon dans les enseignes de la distribution). Organisme de droit et d'initiative privés, elle est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation Commune de Marché) unique. Interfel a pour missions notamment d'élaborer des accords interprofessionnels qui font force de loi et de mettre en œuvre des actions de communication informative et publi-promotionnelle.

Pour en savoir plus : www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com

Contacts presse

Ctifl
Anne-Christine DUVAL
duval@ctifl.fr
01 47 70 16 93

Interfel
Julie SERERO
j.serero@interfel.com
01 49 49 15 10